

ARRETE
Portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de
sécurité et de conditions de travail (FSSCT)
Du Territoire ParisEstMarne&Bois

2023-A- 787

Le Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique notamment ses articles L.251-5 à L.251-10, L.252-1 à L.252-2 et L.254-2 à L.254-4,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°20-57 du conseil de territoire du 9 juillet 2020 portant installation des nouveaux conseillers de territoire au sein l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

Vu la délibération n°2022-61 du conseil de territoire du 17 mai 2022 créant le CST, instituant une formation spécialisée et fixant leur composition à 6 le nombre de représentants titulaires au Comité Social Territorial, et à 6 le nombre des représentants titulaires du personnel,

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection à cette même date,

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants des collectivités relevant de la formation spécialisée.

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Territoire ParisEstMarne&Bois s'établit comme suit :

Représentants du Territoire :

TITULAIRES

Nom-Prénom	Fonction
Olivier CAPITANIO	Président du Territoire Paris Est Marne & Bois
Igor SEMO	12 ^{ème} Vice-Président
Brigitte GAUVAIN	Conseillère du Territoire
Michel OUDINET	Conseiller du Territoire
François ROUSSEL-DEVAUX	Directeur Général des Services
Jean-Paul DAVID	Conseiller du Territoire

SUPPLÉANTS

Nom-Prénom	Fonction
Jacques JP MARTIN	1 ^{er} Vice-Président
Pierre MIROUDOT	Conseiller du Territoire
Jacqueline VISCARDI	Conseillère du Territoire
Jean-Philippe BEGAT	Conseiller du Territoire
Jean-Louis ASTORRI	Directeur de l'eau, assainissement et espaces publics
Thierry BARNOYER	Conseiller du Territoire

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20230612-2023-A-787-AL
Date de réception en préfecture : 12/06/2023

Représentants du personnel :

TITULAIRES

Nom-Prénom	Organisation Syndicale
BULVER Stéphane	SNUTER-FSU
HOUMEAU Sylvie	SNUTER-FSU
PICATON Christophe	SNUTER-FSU
DUCHAMP Corinne	SNUTER-FSU
CARBONELL Géraldine	CFDT
ANGELIER Julien	CFDT

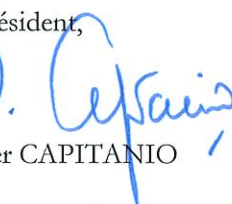
SUPPLÉANTS

Nom-Prénom	Organisation Syndicale
SIDIBE Djan Issa	SNUTER-FSU
LEFRANC Didier	SNUTER-FSU
BIREBENT Brigitte	SNUTER-FSU
FRAIOLI Frédéric	SNUTER-FSU
KAHN Laurence	CFDT
WELSCH Pierre	CFDT

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète du Val-de-Marne pour contrôle de Légalité.

Fait à Joinville-le-Pont, le 07.06.2023

Le Président,

Olivier CAPITANIO



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20230612-2023-A-787-AI
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023